



AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT



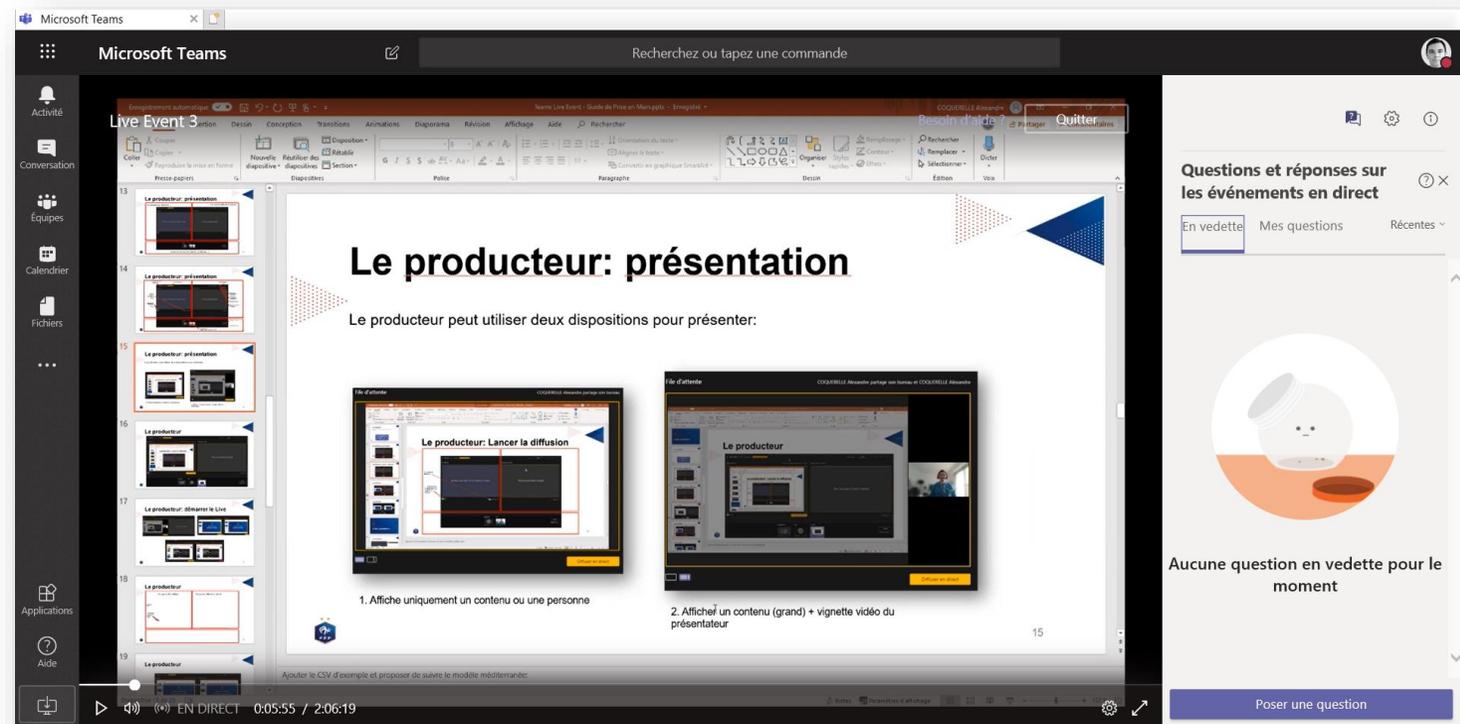
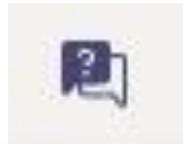
JEUDI  
**25**  
MARS

**WEBINAIRE**  
**CAMPAGNE DE SUBVENTION**  
**PROJET SPORTIF FÉDÉRAL :**  
**DÉPOSER UN DOSSIER POUR VOTRE CLUB**

De 18h à 19h

# Poser des questions pendant le webinaire

Quel que soit le support utilisé (ordinateur, tablette, téléphone), il est possible de poser des questions en cliquant sur l'icône:





Répondez aux questions en  
direct avec votre téléphone  
portable sur :

**[www.menti.com](http://www.menti.com)**

**Code : 6379 5232**

# PROGRAMME

---



**01**

Cadre général et chiffres-clés de l'ANS

**02**

Campagne FFF 2021

**03**

Comment déposer un dossier ?

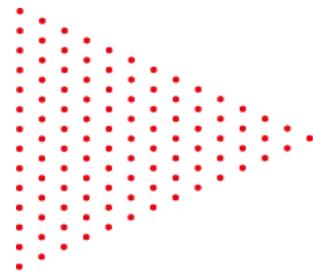
**04**

Recensement des bilans des actions financées en 2020

**05**

Questions/Réponses

# 01



## Cadre général et chiffres clés de l'ANS

**Agathe BARBIEUX**  
Directrice du Développement  
**Agence Nationale du Sport**



26/03/2021



**249,9 M€**

Développement des pratiques



**102,7 M€**

Haute Performance



**10,7 M€**

Fonctionnement du groupement

**BUDGET  
DE  
L'AGENCE  
2021**

**UN BUDGET\* TOTAL EN 2021 DE**

**363,3 M€** DONT 60M€ DE PLAN DE RELANCE

\* Contre un budget 2020 de 299,9M€ (soit +21%)



# MISSIONS DE L'AGENCE NATIONALE DU SPORT

Deux missions principales

## La haute performance :

L'Agence contribuera à accompagner les fédérations vers plus d'excellence dans la perspective des Jeux olympiques et paralympiques en plaçant la cellule athlète – entraîneurs au cœur du dispositif.



## Le développement des pratiques (service du développement fédéral et territorial / service des équipements sportifs)

L'Agence garantira une pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires, dans l'objectif d'augmenter le nombre de pratiquants de 3 millions de personnes d'ici 2024. Elle privilégiera les actions visant à corriger les inégalités sociales et territoriales en matière d'accès aux pratiques et aux équipements sportifs.



## DÉVELOPPEMENT DES PRATIQUES



### Une part territoriale

qui contribue au développement de la pratique sportive de tous les publics, sur tout le territoire, à tous les âges, par le soutien aux projets des associations sportives locales et des collectivités

[https://www.agencedusport.fr/  
Subventions-associations-263](https://www.agencedusport.fr/Subventions-associations-263)

### Une part équipement

qui participe au développement de la pratique sportive pour tous par le soutien financier à la construction et à la rénovation d'équipements sportifs

[https://www.agencedusport.fr/  
Subventions-equipements-264](https://www.agencedusport.fr/Subventions-equipements-264)



### Une part nationale

qui accompagne les fédérations dans leur stratégie de développement (contrats de développement) et les projets répondant aux orientations nationales prioritaires fixées chaque année par l'Agence

[https://www.agencedusport.fr/  
Comment-ca-marche-20](https://www.agencedusport.fr/Comment-ca-marche-20)





## PSF BILAN 2020

**78 structures** (77 fédérations + CNOSF)

**37 705**  
projets déposés

**16 500**  
associations demandeuses

**PSF**  
**63,4M€**

**30 525 projets soutenus** (81%)  
*[contre 23 101 financées en 2019]*

au bénéfice de

**14 200 associations** (85%)  
*[contre 10 878 associations financées en 2019]*

**4 460 € de subvention moyenne**  
par association



# LES AMBITIONS 2021 : SOLIDARITÉ ET REPRISE DE L'ACTIVITÉ



## La FFF au cœur du PSF

Des orientations  
prioritaires en  
cohérence avec la  
stratégie fédérale  
de développement

## 4 points de vigilance

50% des crédits  
réservés aux clubs  
d'ici 2024

Attention  
particulière pour  
l'Outre-mer

Actions envers les  
femmes et les  
jeunes filles

Transparence de la  
décision

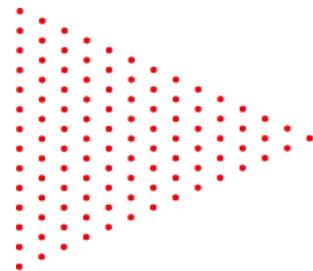


## Volet solidaire : + 18 M€

Aides à la reprise  
d'activités

Mise en conformité  
avec les protocoles  
sanitaires

02



# Campagne FFF 2021

**Matthieu BENADON / Cynthia TRUONG**  
Direction du Football Amateur  
**Fédération Française de Football**



26/03/2021

# Bilan ANS « Projets Sportifs Fédéraux » 2020

## Bilan général

- ▶ 1 145 clubs ont déposé un dossier **+40%**
- ▶ 923 clubs ont obtenu une subvention **+36%**
- ▶ Montant moyen d'aide / club : 2 000 € **- 20%**

## Bilan des actions

- ▶ 2 379 actions déposées par les clubs **+36%**
- ▶ 1 648 actions subventionnées **+36%**
- ▶ Montant moyen d'aide / action : 1 143 € **- 20%**

# Contexte

- ▶ À la suite de la campagne 2020 comptabilisant près de **1 700 actions** soutenues et représentant près **d'1,9 millions d'Euros attribués aux clubs F.F.F**, la Fédération relance pour la 3<sup>e</sup> année consécutive la gestion du dispositif « Projets Sportifs Fédéraux » de l'Agence Nationale du Sport au profit de ses clubs affiliés.
- ▶ La Fédération poursuit ainsi la mise en adéquation des attributions de subventions en faveur des projets portés par ses clubs par rapport à ses **priorités de développement**, à savoir :
  - ⊙ **La diversification de ses pratiques**
  - ⊙ **Le développement de la pratique féminine**
  - ⊙ **Le développement du football loisir**
  - ⊙ **La structuration de ses clubs**
  - ⊙ **Le rôle éducatif, social et solidaire du football**





# Contexte

- ▶ Par ailleurs, les actions suivantes feront l'objet d'une attention particulière :
  - ⊙ **Correction des inégalités sociales et territoriales** en matière d'accès aux pratiques, en particulier en direction de la pratique féminine et des personnes en situation de handicap
  - ⊙ **Renforcement de la lutte contre les dérives** (discriminations, homophobie, radicalisation...) et les violences dans le sport (harcèlement, violences physiques et sexuelles)
  - ⊙ **Actions portées par des clubs issus de territoires prioritaires** (QPV / ZRR)
- ▶ Dans le cadre du Plan de relance de l'Etat, une somme spécifique sera également allouée en faveur d'actions permettant :
  - ⊙ **La reprise d'activité sportive**
  - ⊙ **L'aide à l'application du protocole sanitaire** (achat de matériel)

# Conditions d'éligibilité et de financement



## Porteurs de projet éligibles au dispositif

**Clubs affiliés à la FFF,  
Districts, Ligues**  
(hors Corse, Polynésie-Française,  
Nouvelle Calédonie,  
Saint-Pierre-et-Miquelon  
gérés par les instances  
déconcentrées de l'Etat)

3

## Nombre d'actions déposées

**Chaque club** pourra solliciter une  
subvention **pour 3 actions au  
maximum**

## Cas des clubs omnisports

Seuls les clubs affiliés à la  
Fédération des ASPTT ne  
peuvent pas prétendre à  
l'appel à projets de la F.F.F

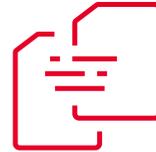


## Seuils et plafonds de financement

**Aide minimum de 1 500 € par  
porteur de projet** (1 000 € pour les  
clubs situés en ZRR ou dans une  
commune inscrite dans un contrat  
de ruralité ou dans un bassin de vie  
comprenant au moins 50% de la  
population en ZRR)

Le montant d'aide pour chaque  
action subventionnée **ne peut pas  
dépasser 50% du budget  
prévisionnel de l'action**

# Conditions d'éligibilité et de financement



**Le projet devra s'inscrire impérativement dans un ou plusieurs objectif(s) opérationnel(s) de l'Agence Nationale du Sport**  
(promotion du sport santé, développement de la pratique, développement de l'éthique et de la citoyenneté, plan de relance),  
**et dans les 5 axes du plan de développement fédéral « Ambition 2020 »**  
(cités sur la page précédente)



Le dossier devra être déposé  
**au plus tard le 31 mai 2021**  
sur la plateforme [Le Compte Asso](#)



Pour être financée sur la  
campagne 2021, l'action doit  
impérativement avoir commencé  
**avant le 31 décembre 2021**

# Actions éligibles à un financement

## 1. PROMOTION DU SPORT SANTE

Développement d'une offre de Foot en marchant

Développement d'une offre de Fit Foot

Développement d'actions de prévention





# Actions éligibles à un financement

## 2. DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE

■ Développement et structuration de la pratique féminine

■ Développement et structuration de la pratique futsal

■ Développement du football dans le milieu scolaire

■ Promotion et développement des pratiques du football

■ Structuration du club (Foot loisir, Labels, Bénévolat, « Club lieu de vie »)



# Actions éligibles à un financement

## 3. DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE

Engagement environnemental

Accès à la pratique du football pour les publics spécifiques

Développement de dispositifs d'éducation civique, culturelle et citoyenne

Mobilisation du football amateur en faveur de l'emploi

Renforcer le « vivre ensemble » : prévenir / réparer les mauvais comportements



# Actions éligibles à un financement

## 4. PLAN DE RELANCE

Reprise d'activité sportive

Aide à l'application des protocoles sanitaires imposés



# Bonnes pratiques pour déposer un dossier



**Une notice d'utilisation de l'outil en ligne pour vous guider** dans la saisie de votre demande de subvention



**Renseigner/Mettre à jour des informations du club** (pensez à vérifier que votre RIB est bien à jour sur la plateforme « Le Compte Asso » et au nom exact du club)

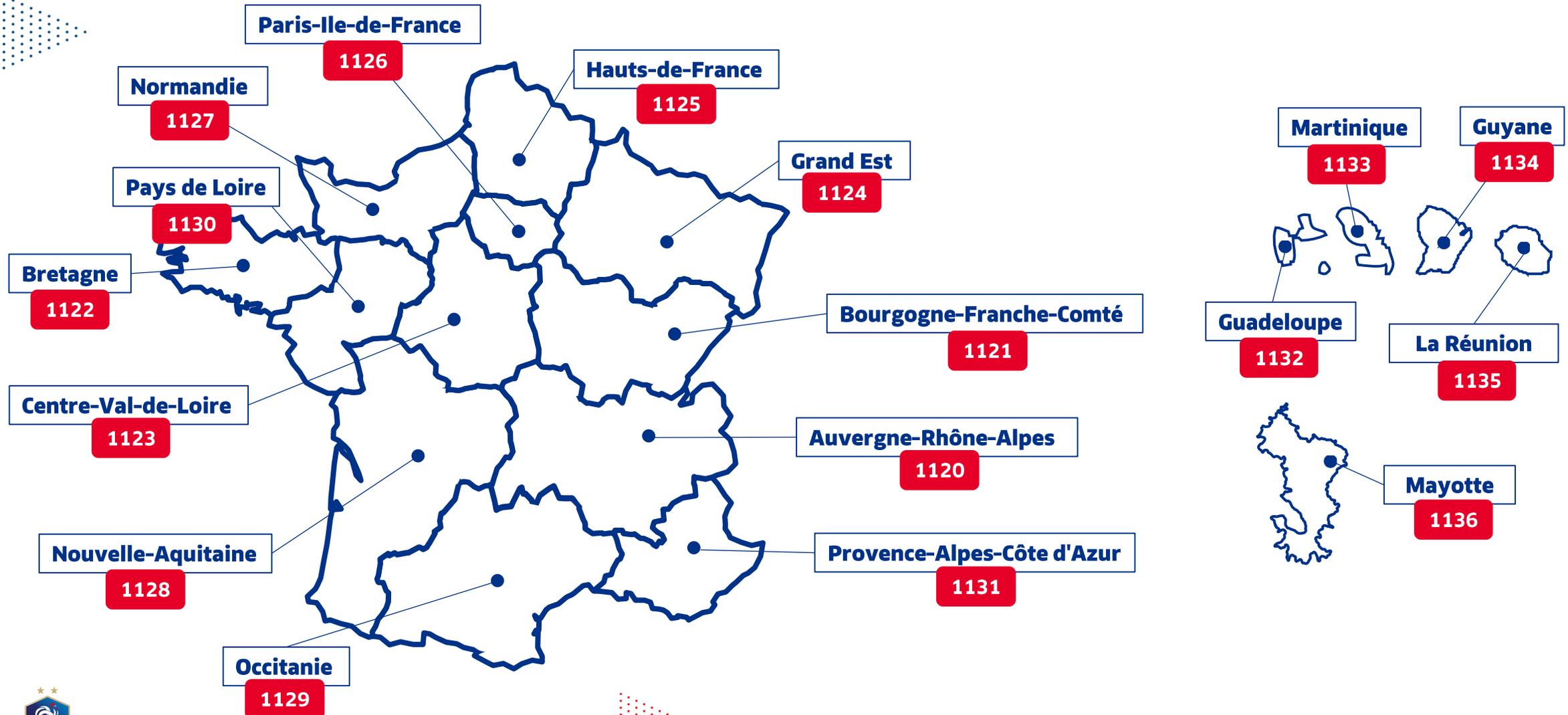


**Des informations à saisir impérativement** afin que votre dossier soit instruit par les instances fédérales :

- ⊙ Numéro d'affiliation
- ⊙ Code de votre Territoire / Ligue régionale (voir annexe)
- ⊙ Dispositif fédéral de rattachement de l'action (menu déroulant)

# Bonnes pratiques pour déposer un dossier

Codes de subvention à saisir



# Bonnes pratiques pour déposer un dossier

- ▶ Des **dépenses non subventionnables** à exclure de votre projet



- ⊙ Construction/rénovation d'infrastructures lourdes
- ⊙ Emploi/apprentissage
- ⊙ Frais pédagogiques d'une formation d'éducateur(trice)s ou de dirigeant(e)s déjà pris en charge par le F.A.F.A.

- ▶ **Un unique dossier par porteur de projet avec 1, 2 ou 3 action(s)**



Si vous souhaitez déposer plusieurs actions, il vous suffit de créer un seul et unique dossier sur le Compte Asso et les déposer dans celui-ci. Pour rappel, le **nombre d'actions pouvant être subventionnée est limité à trois**.

- ▶ **Le bilan de vos actions subventionnées 2020 à envoyer parallèlement**



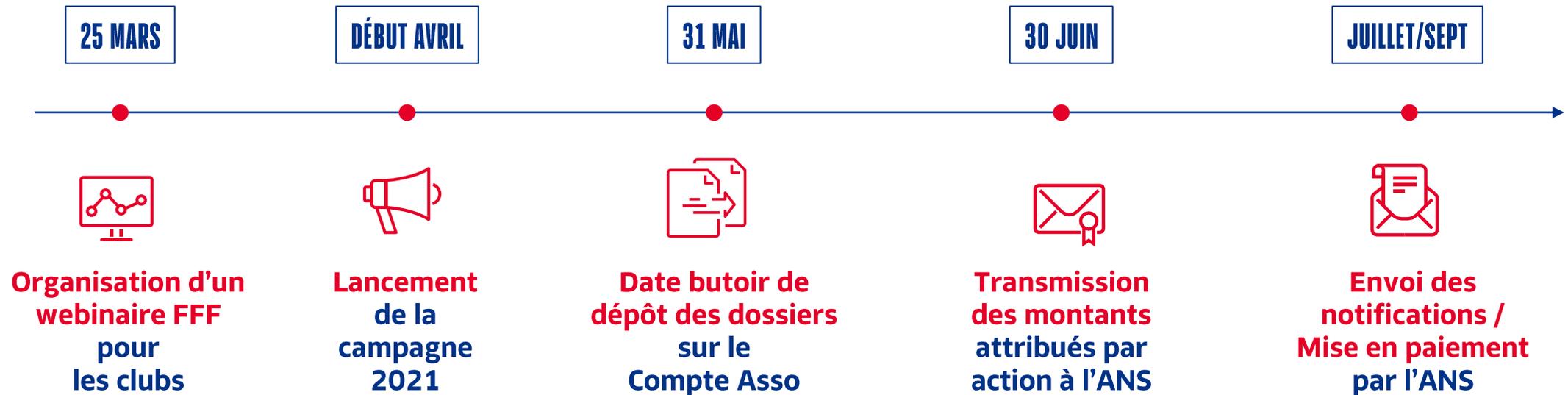
Dans le cas où vous avez bénéficié d'une subvention ANS en 2020, le bilan de votre action devra être saisi de manière dématérialisée sur le Compte Asso avant le 30 juin 2021

- ▶ **Qui contacter en cas de question ?**



Nous vous invitons à vous rapprocher de votre District pour toute question.

# Calendrier 2021





AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

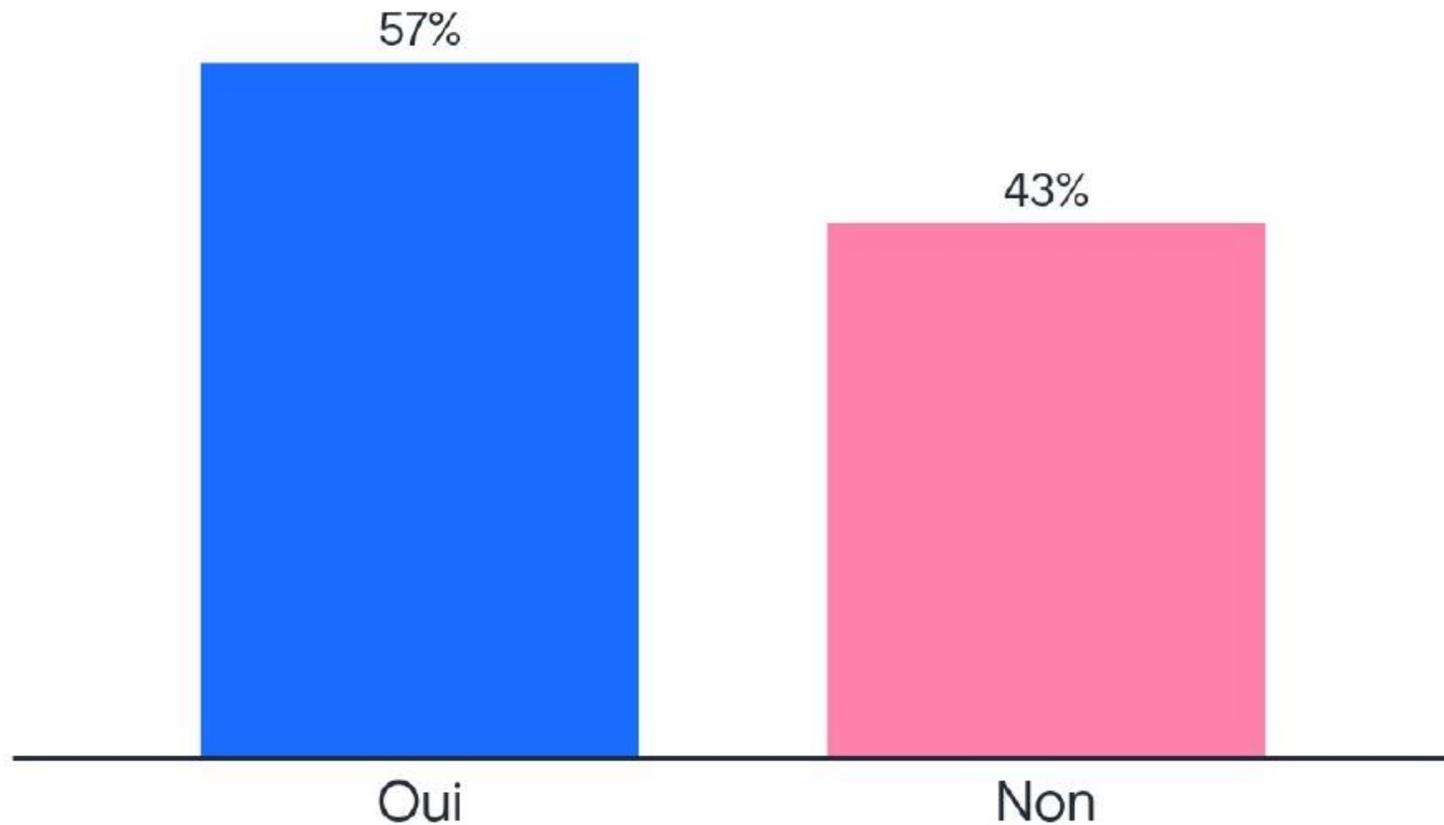
JEUDI  
**25**  
MARS

**WEBINAIRE**  
**CAMPAGNE DE SUBVENTION**  
**PROJET SPORTIF FÉDÉRAL :**  
**DÉPOSER UN DOSSIER POUR VOTRE CLUB**

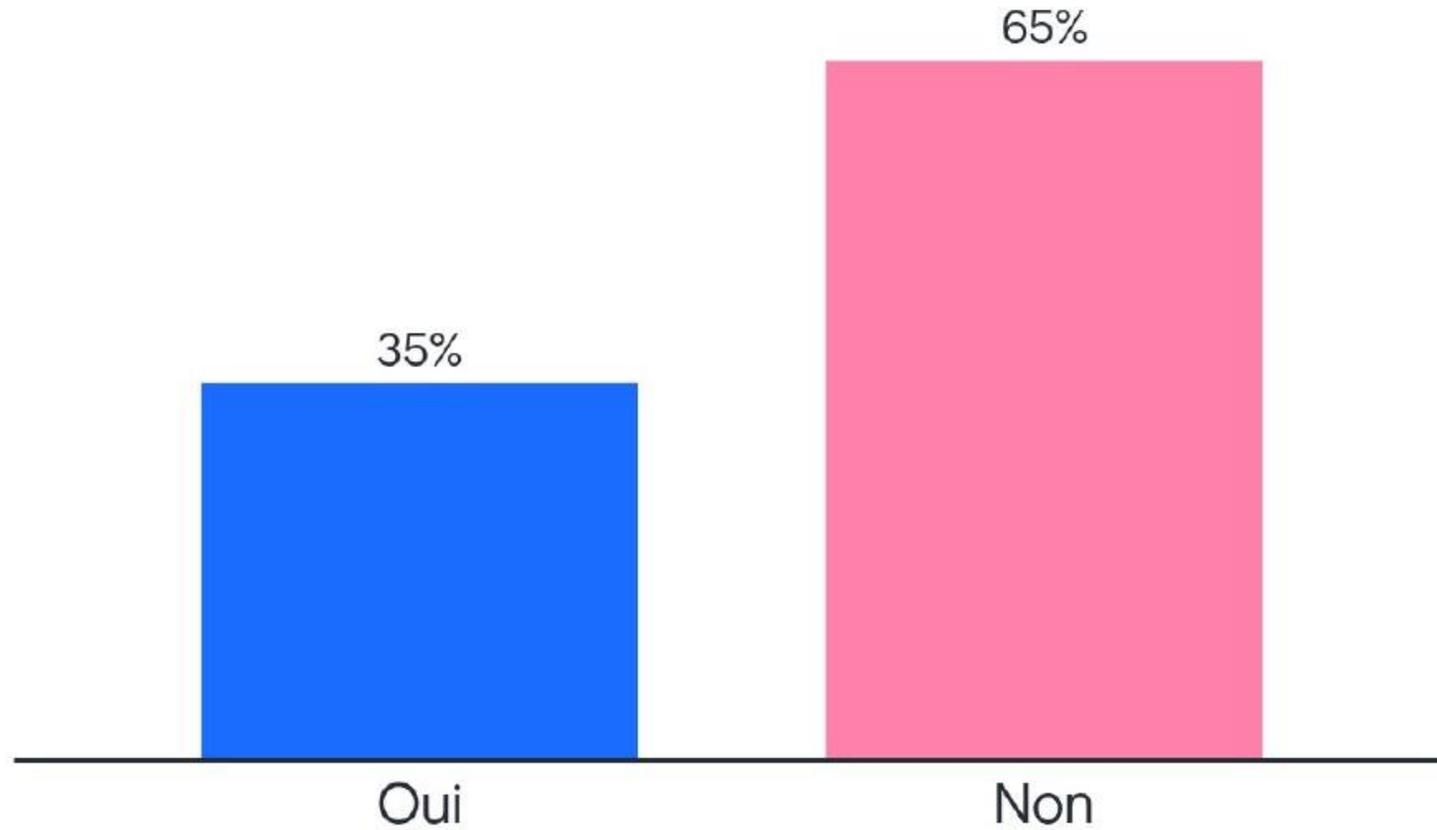
De 18h à 19h

Participez maintenant en vous connectant avec votre  
téléphone sur [www.menti.com](http://www.menti.com) (code : 6379 5232)

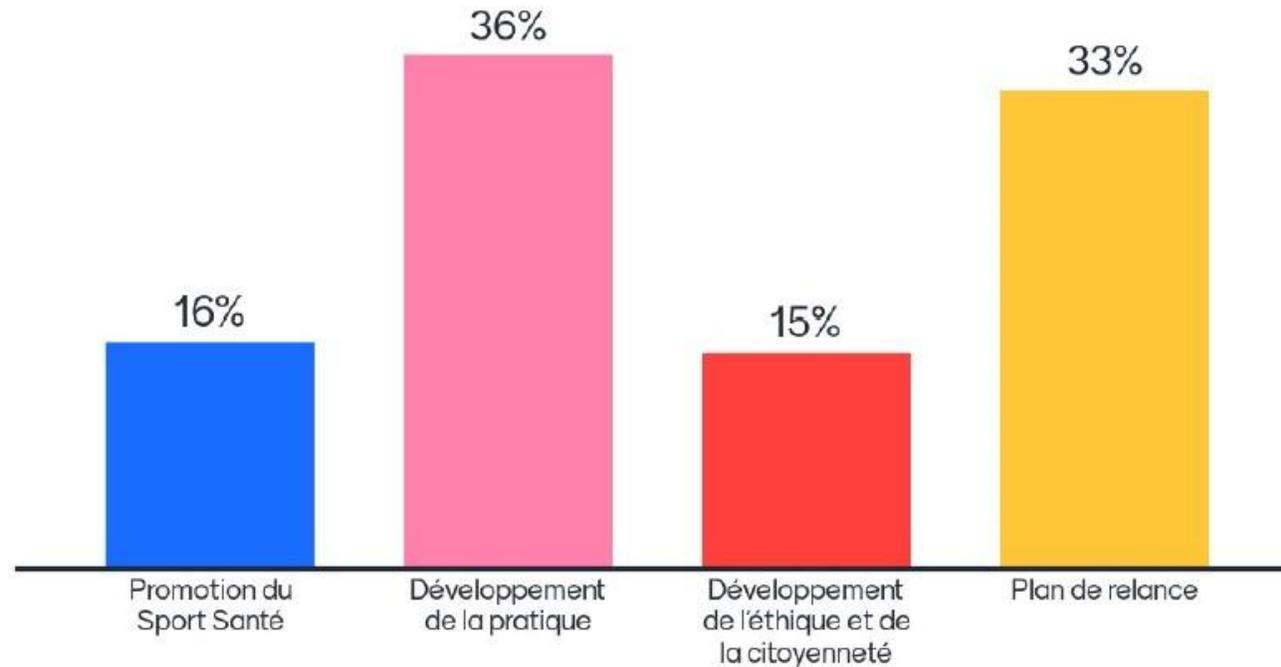
Avant cette présentation, connaissiez-vous ce dispositif ANS Projets Sportifs Fédéraux à l'attention des clubs ?



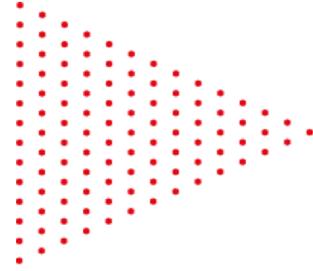
Au cours de ces deux dernières années, avez-vous déposé un dossier dans le cadre de ce dispositif ?



Dans le cadre de cette campagne 2021, sur quelle(s) thématique(s) comptez-vous déposer une demande de subvention ?



# 03



## Comment déposer un dossier ?

**Julien FRESLON**  
Conseiller Développement  
**Agence Nationale du Sport**

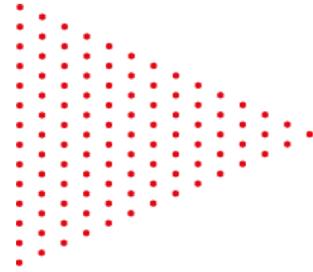


26/03/2021

# Comment déposer un dossier ?

Démonstration du dépôt d'un dossier à revoir dans l'enregistrement vidéo du webinaire

# 04



## Recensement des bilans des actions financées en 2020

**Marco FERRI**

Direction du Football Amateur

**Fédération Française de Football**



26/03/2021

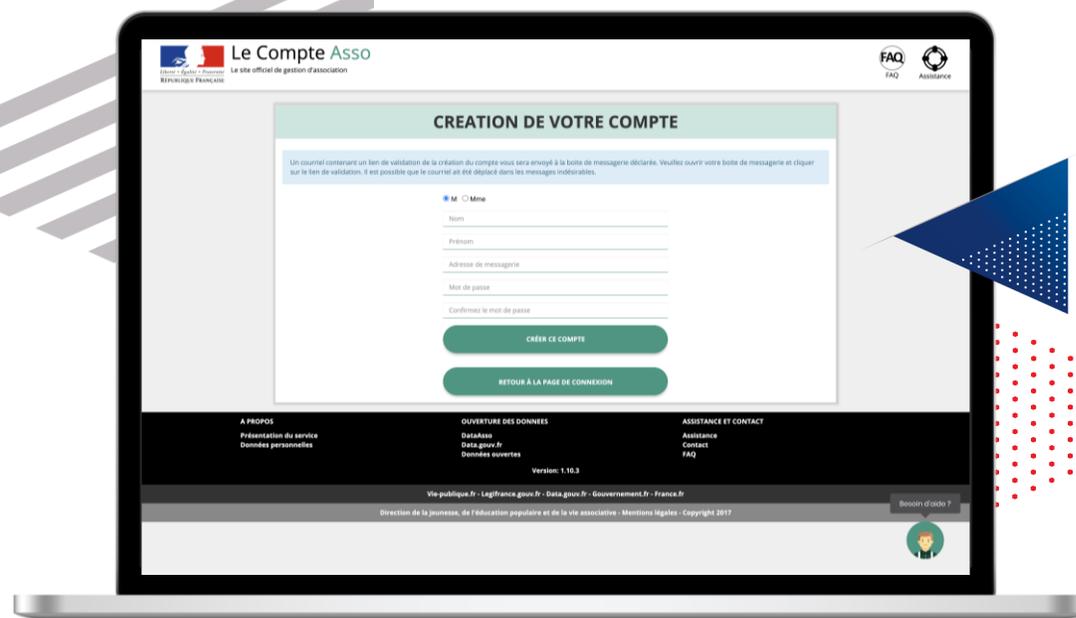
# 4.1 | Justifier ses actions de la campagne 2020



L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire. Certaines actions ont donc été impactées par le contexte. Par conséquent, voici la marche à suivre en fonction de l'état de réalisation de votre action.

**RAPPEL : un compte-rendu financier doit être rempli pour chaque action financée**

## **Situation 1 : action totalement ou partiellement réalisée et qui se terminera au plus tard le 30 juin 2021**



Vous devez déposer directement le compte-rendu financier de façon dématérialisée sur **« Le Compte Asso » avant le 30 juin 2021.**

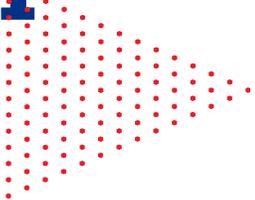


## **Situation 2 : action réalisée partiellement en 2020 en raison de la situation sanitaire et qui se terminera après le 30 juin 2021**



Vous devez déposer **le compte-rendu financier partiel de l'action sur Le Compte Asso** et transmettre à votre District une **déclaration sur l'honneur** (cf annexe) afin d'obtenir un report des crédits pour 2021.

## **Situation 3 : action non réalisée en raison de la situation sanitaire et qui peut avoir lieu en 2021**



Vous devez transmettre à votre District **une déclaration sur l'honneur** (cf annexe) afin d'obtenir un report des crédits pour 2021.

*NB: Seule l'Agence Nationale du Sport est habilitée à autoriser le report des crédits pour l'année suivante*



# Situation 4 : action non réalisée en 2020 et non prévue en 2021

- ▶ **Vous pouvez réorienter les fonds perçus vers une autre action des dispositifs F.F.F. sur l'année 2021. Pour cela, vous devez transmettre à votre District :**
  - ⊙ Une déclaration sur l'honneur afin d'obtenir un report des crédits pour 2021.
  - ⊙ Un courrier contenant le descriptif de la nouvelle action financée (date, objectif, nom du dispositif fédéral associé).

*Si vous réorientez les fonds perçus vers une autre action, vous n'avez pas à saisir une demande pour cette action sur « Le Compte Asso ».*

- ▶ **Si vous ne pouvez organiser aucune action en 2021 éligible à un dispositif F.F.F, vous devrez l'indiquer dans le compte-rendu financier dématérialisée sur « Le Compte Asso » avant le 30 juin 2021. Une demande de reversement sera alors proposée à l'Agence Nationale du Sport.**

# Situation 5 : action non réalisée en 2020 indépendamment de la situation sanitaire

- ▶ **Vous devrez l'indiquer dans le compte-rendu financier dématérialisée sur « Le Compte Asso » avant le 30 juin 2021. Une demande de reversement sera alors proposée à l'Agence Nationale du Sport.**

*NB: Seule l'Agence Nationale du Sport est habilitée à autoriser le report des crédits pour l'année suivante*

## 4.2 | Bien remplir le compte-rendu financier



Le compte-rendu financier, prenant la forme du Cerfa n° 15059\*02 – compte-rendu financier de subvention, comporte 3 parties : **bilan qualitatif de l'action, tableau de synthèse et données chiffrées.**

Ces 3 parties doivent toutes être rigoureusement renseignées.

# Le bilan qualitatif de l'action

L'objectif de cette partie est de mesurer la réussite du projet à l'aide d'indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs. Voici quelques exemples d'indicateurs mobilisables :

| Indicateurs quantitatifs =<br>Éléments qui peuvent être chiffrés.   | Indicateurs qualitatifs =<br>Éléments qui décrivent la qualité du résultat, les moyens mis en œuvre ou les effets observables   |
|---|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Nombre de clubs créés</li><li>✓ Nombre de licences créées</li><li>✓ Turn-over des licences</li><li>✓ Nombre de participants par publics</li><li>✓ Nombre d'évènements organisés sur l'année</li><li>✓ Nombre d'encadrants / bénévoles / officiels / dirigeants formés</li><li>✓ Nombre de formations organisées</li><li>✓ Quantité de matériel acquis</li><li>✓ Nombre d'actions menées en territoires carencés</li><li>✓ ...</li></ul> | <ul style="list-style-type: none"><li>✓ Satisfaction des participants / structures participantes</li><li>✓ Evolution du nombre de licenciés selon les publics cibles</li><li>✓ % de nouveaux licenciés selon les publics cibles</li><li>✓ Diversité des offres proposés / nouveauté</li><li>✓ Fidélisation des publics touchés</li><li>✓ Programmations adaptées et novatrices</li><li>✓ Création de livrets ou autres supports de communication</li><li>✓ Diversité des publics touchés</li><li>✓ Evolution des comportements dans le cadre de la lutte contre les incivilités</li><li>✓ Mise en place de partenariats</li><li>✓ ...</li></ul> |

# Le tableau de synthèse

Il est primordial de remplir intégralement ce tableau en respectant bien les consignes ci-dessous. Ce tableau permet de justifier l'utilisation de la subvention reçue.

## Prévision/réalisation

L'association doit remettre dans les colonnes « prévision » des charges et des produits, ce qu'elle avait indiqué dans le budget prévisionnel de l'action du dossier de demande de subvention initial.

L'association indique dans les colonnes « réalisation » des charges et des produits, ce qu'elle a réellement obtenu et dépensé.

## Subvention

La subvention Agence du Sport/PSF doit apparaître dans la rubrique « 74 – Subventions d'exploitation » sous l'intitulé « État » (et non Région ou Département).

## Contributions volontaires

Seules les associations qui disposent d'une information quantifiable et valorisable, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables, peuvent inscrire les contributions volontaires dans leurs budgets et comptes de résultats.

## Sous-totaux, totaux et pourcentages

Si l'association remplit toutes les colonnes demandées (prévision/réalisation), le calcul des totaux, sous-totaux et des pourcentages (réalisation/prévision et subvention/total des produits) se fait automatiquement dans le formulaire en format .pdf.

# Données chiffrées

Cette partie offre la possibilité de préciser et expliquer ce qui a été renseigné dans le tableau de synthèse, afin de comprendre au mieux le compte-rendu de l'action.

## Règles de répartition

Si le porteur de projet a mentionné des charges indirectes et des ressources propres affectées à l'action, il doit expliquer dans ce paragraphe quelle part ou quel pourcentage il a utilisé pour répartir ces charges de fonctionnement et ses ressources propres globales à cette action spécifique, puis le justifier.

## Écarts

L'association explique les différences de montants constatés entre la colonne « Prévision » et « Réalisation » qu'elles soient positives ou négatives et leur impact éventuel sur la réalisation de l'action.

## Contributions volontaires

Comme mentionné précédemment, seules les associations qui disposent d'une information quantifiable et valorisable, ainsi que de méthodes d'enregistrement fiables, peuvent inscrire les contributions volontaires dans leurs budgets et comptes de résultats.

## Observations

Toute autre information ou remarque qui permettra de mieux comprendre le bilan ou compte-rendu de l'association.

## Signature

L'association ne doit pas oublier de faire signer le compte-rendu par son représentant légal.



AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

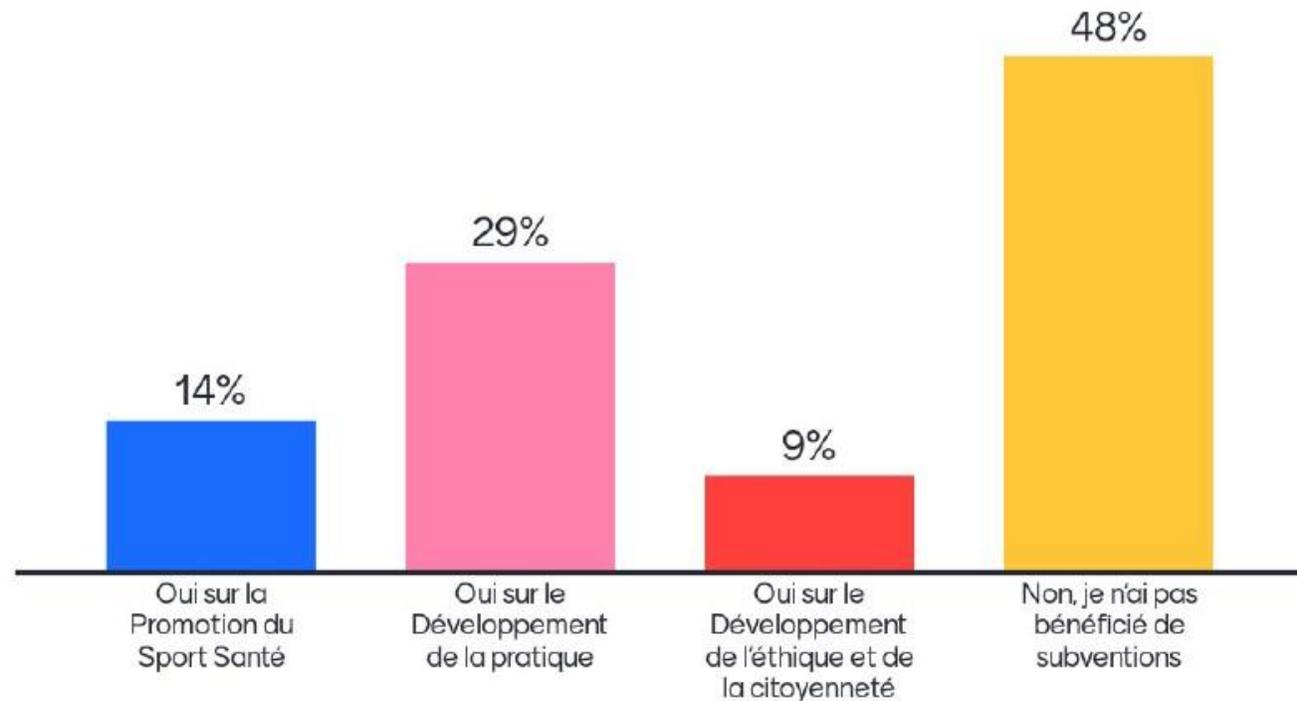
JEUDI  
**25**  
MARS

**WEBINAIRE**  
**CAMPAGNE DE SUBVENTION**  
**PROJET SPORTIF FÉDÉRAL :**  
**DÉPOSER UN DOSSIER POUR VOTRE CLUB**

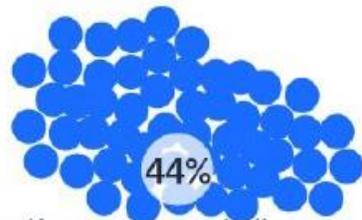
De 18h à 19h

Participez maintenant en vous connectant avec votre  
téléphone sur [www.menti.com](http://www.menti.com) (code : 6379 5232)

# Si vous avez déposé un dossier en 2020, avez-vous bénéficié d'une subvention pour une ou plusieurs action(s) ?



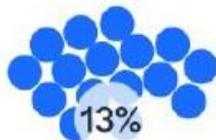
Si vous avez bénéficié d'une subvention pour une action en 2020, merci de nous indiquer si l'une de vos actions se trouve dans l'une des situations :



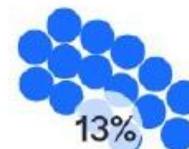
Mon action a pu se réaliser en 2020



Mon action a été annulée en 2020 en raison de la situation sanitaire et sera reportée en 2021



Mon action a été annulée en 2020 en raison de la situation sanitaire et ne pourra être organisée en 2021



Mon action a été annulée en 2020 pour une autre raison



AGENCE  
NATIONALE  
DU SPORT

JEUDI  
**25**  
MARS

**WEBINAIRE**  
**CAMPAGNE DE SUBVENTION**  
**PROJET SPORTIF FÉDÉRAL :**  
**DÉPOSER UN DOSSIER POUR VOTRE CLUB**

De 18h à 19h

Questions / Réponses

# Revoir le webinaire



Il suffit de cliquer sur le même lien que celui qui vous a permis d'assister au webinaire pour disposer de l'enregistrement



Le document support vous sera envoyé par e-mail



Un questionnaire de satisfaction vous sera transmis également par e-mail

# Agenda prochains webinaires



**LE BMF ET LE BEF PAR LA VOIE DE L'APPRENTISSAGE**



**Jeudi 1er avril  
18h00-19h00**



**LE PROGRAMME FÉDÉRAL ÉDUCATIF**



**Jeudi 15 avril  
18h00-19h00**



**LA PRÉPARATION MENTALE**



**Jeudi 29 avril  
18h00-19h00**